

Cote du document: EB 2013/LOT/P.5  
Date: 6 juin 2013  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Mémoire du Président**

### **Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République du Rwanda**

### **Projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe**

#### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Francisco Pichon**  
Chargée de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2128  
courriel: f.pichon@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**  
Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

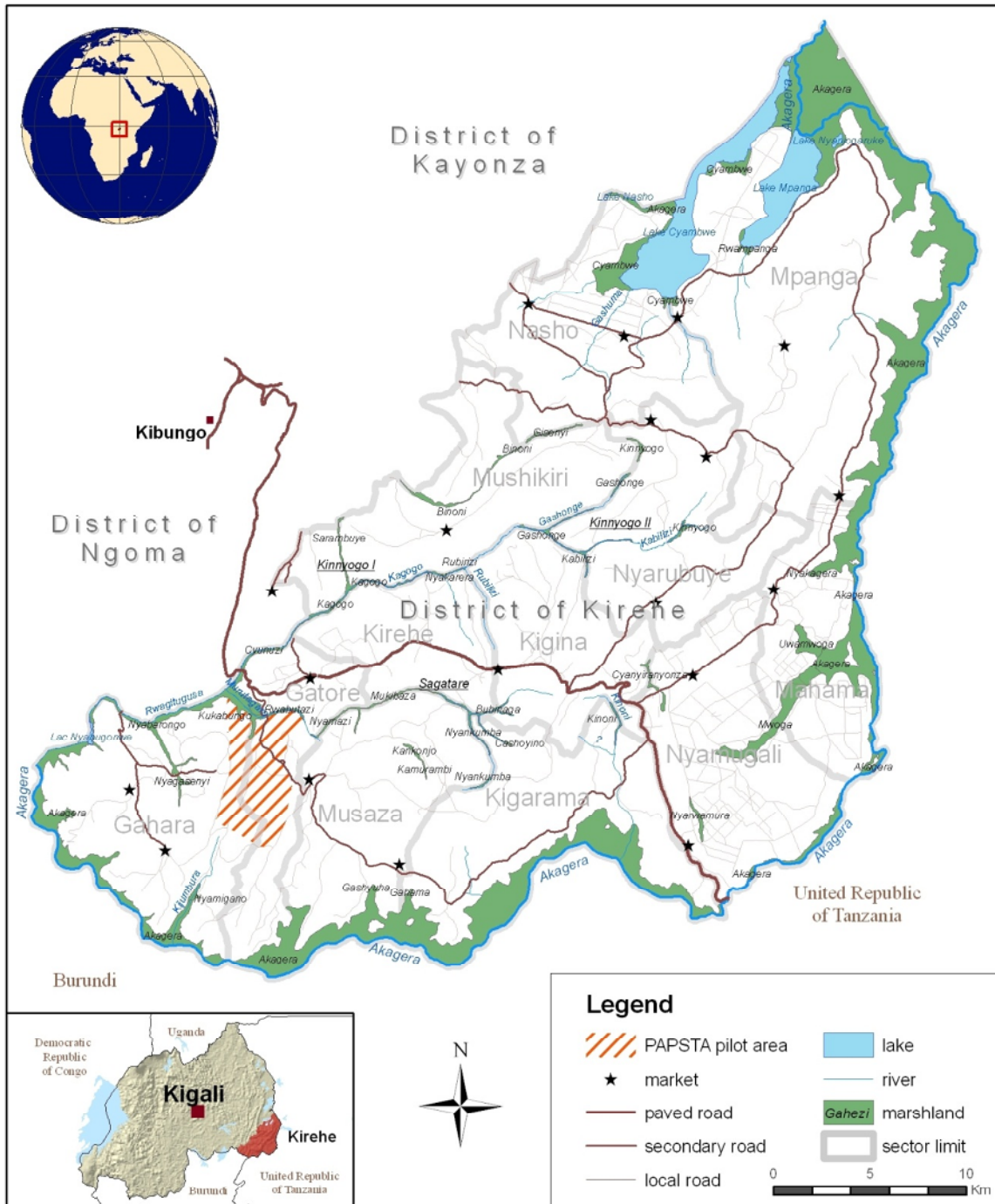
---

Pour: **Approbation**

# Carte de la zone du projet

## Rwanda

### Kirehe Community-Based Watershed Management Project (KWAMP)



**Source:** FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur du Rwanda pour le Projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe, telle qu'elle figure au paragraphe 25, ainsi que les modifications de l'accord de financement indiquées au paragraphe 21.

## **Mémoire du Président**

### **Proposition de financement supplémentaire pour le Projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe**

#### **I. Contexte**

1. Le présent mémoire a trait à l'approbation d'un financement supplémentaire sous la forme d'un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de 5,10 millions de DTS (équivalant approximativement à 7,715 millions d'USD) et d'un don de 5,10 millions de DTS (équivalant approximativement à 7,715 millions d'USD) à la République du Rwanda en faveur du Projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe, initialement approuvé par le Conseil d'administration du FIDA le 11 septembre 2008 et tel que modifié ci-après. À ce jour, le financement sous forme de don consenti au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) s'élève à 17,0 millions de DTS (équivalant approximativement à 26,77 millions d'USD).
2. L'objectif de développement du projet est de réduire la pauvreté rurale dans le district de Kirehe, comme en témoigne principalement l'amélioration nette de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, de l'appropriation des actifs et des indicateurs de la qualité de vie des groupes vulnérables – ménages dirigés par une femme, orphelins et personnes vivant avec le VIH-sida. Les objectifs immédiats du projet seront exclusivement de développer de manière durable la petite agriculture commerciale dans le district de Kirehe. Le projet entend toucher 48 000 ménages bénéficiaires moyennant un accroissement durable des revenus tirés d'activités agricoles et économiques connexes. Les résultats attendus sont les suivants:
  - augmentation de la production agricole commercialisable et des produits de l'élevage et, partant, accroissement des revenus engendrés par les gains de productivité, l'efficacité des activités agricoles et les efforts de rendement;
  - fonctionnement et entretien d'un système d'irrigation abordable par une grande partie des agriculteurs pauvres et des paysans sans terre actifs dans le district de Kirehe, d'où une moindre dépendance vis-à-vis de précipitations toujours plus irrégulières et une réorientation vers des cultures plus rentables répondant à la demande du marché; et
  - amélioration constante de la base de ressources naturelles dans les bassins versants sélectionnés afin de favoriser la production future, grâce à l'inversion des tendances négatives actuelles en termes d'érosion et d'appauvrissement des sols en éléments nutritifs associés à une incapacité à utiliser l'eau disponible à des fins productives.

3. Le projet comprend quatre composantes: i) développement institutionnel local, avec les deux sous-composantes ci-après: a) appui à la transformation agricole et b) gestion de l'utilisation des sols et des eaux; ii) intensification agricole, avec les quatre sous-composantes ci-après: a) développement des filières; b) intensification de la production agricole et de l'élevage; c) développement de l'irrigation et d) conservation des sols et des eaux; iii) routes de desserte; et iv) coordination du projet.
4. Le projet est mis en œuvre par le Ministère de l'agriculture et des ressources animales (MINAGRI). Il est entré en vigueur le 30 avril 2009 et doit s'achever le 30 juin 2016. Son coût total a été estimé à 49,33 millions d'USD; il est actuellement financé par des dons au titre du CSD (CSD-8020-RW et CSD-8054-RW) équivalant approximativement à 26,77 millions d'USD. À l'heure actuelle, vu qu'un certain nombre de donateurs n'ont pas tenu leurs engagements (8,13 millions d'USD pour le Programme alimentaire mondial [PAM] et 0,51 million d'USD pour le Service allemand de développement [DED]), le coût total du projet s'élève désormais à 40,69 millions d'USD, y compris le financement de contrepartie du gouvernement et des bénéficiaires.
5. Dans une lettre en date du 7 novembre 2012, le Ministre des finances et de la planification économique de la République du Rwanda, au nom de l'emprunteur, a demandé au FIDA un financement supplémentaire en faveur du Projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe, pour un montant de 15,43 millions d'USD. Le déficit de financement est dû au désistement du PAM et du DED ainsi qu'à une sous-estimation du coût des travaux d'irrigation en colline du fait du manque d'expérience du pays sur cette question lors de la phase de conception du projet. En réponse, le FIDA a avancé l'examen à mi-parcours du projet à décembre 2012 afin de revoir la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du projet ainsi que les produits escomptés par rapport aux résultats effectifs et de vérifier la portée et le niveau de financement supplémentaire nécessaire pour porter le projet à terme.
6. Cette demande de financement supplémentaire se base donc sur les conclusions et recommandations de l'examen à mi-parcours. Lors d'une réunion tenue le 30 avril 2013, l'équipe de gestion du programme de pays (EGPP) a présenté des éléments en faveur de la proposition et a recommandé de la soumettre à l'approbation du Conseil d'administration du FIDA par le biais de la procédure de défaut d'opposition. Les ressources supplémentaires demandées s'inscrivent dans l'allocation allouée à la République du Rwanda pour le cycle 2013-2015 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP).

## **II. Justification et raison d'être**

7. À l'issue de l'évaluation du programme de pays pour le Rwanda en 2012, le FIDA et le gouvernement ont entrepris de formuler un nouveau programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axé sur les résultats. Le COSOP axé sur les résultats couvrira une période de six ans et deux allocations SAFP – 2013-2015 et 2016-2018 – et sera soumis au Conseil d'administration du FIDA en septembre 2013. Le COSOP axé sur les résultats sera préparé en même temps que la deuxième Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté et que la troisième phase du Plan stratégique de transformation de l'agriculture, dont l'objectif est de transformer l'économie à faible revenu et à vocation agricole du pays en une économie axée sur les services, dans le droit fil de Vision 2020 pour le Rwanda. Le COSOP pourra ainsi servir de base aux objectifs de développement – de moyen terme à long terme – du Rwanda et garantir l'alignement des opérations en cours et futures du FIDA sur le programme d'investissement du gouvernement et sur le cadre de politique pour la croissance et la réduction de la pauvreté, qui accorde à l'agriculture et au développement rural un rôle de premier plan.

8. Le nouveau COSOP axé sur les résultats sera à maints égards le premier de ce type: premièrement, grâce à l'intégration du Rwanda dans la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA), le COSOP s'inscrit dans le droit fil des objectifs de la CEA; deuxièmement, il mettra à profit le partenariat de longue date qui unit le FIDA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Par ailleurs, le FIDA s'est engagé à renforcer son partenariat avec d'autres grandes institutions internationales basées au Rwanda afin de permettre la mise en œuvre de son programme institutionnel de reproduction à plus grande échelle. Afin de donner suite à ces partenariats potentiels, le FIDA tient actuellement des consultations avec l'Union européenne, le Fonds de l'OPEP pour le développement international et plusieurs autres partenaires pour savoir s'ils sont intéressés à apporter une contribution aux initiatives financées par le Fonds afin de promouvoir des possibilités substantielles de cofinancement pour le Rwanda.
9. Il ressort de la récente évaluation menée par le FIDA que le risque fiduciaire du portefeuille de pays est faible. Sur la base des indicateurs nationaux relatifs à la gouvernance, le Rwanda se place en cinquième position, sur 174 pays, dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International pour 2012. L'évaluation de la dépense publique et de la responsabilité financière (PEFA) menée en 2010 et l'évaluation du risque dans la gestion des finances publiques effectuée en 2011 par l'Agence des États-Unis pour le développement international ont accordé une note satisfaisante à la passation des marchés et à la gestion financière du MINAGRI, organisme d'exécution du projet. Le Rwanda, avec des niveaux annuels de décaissement du portefeuille du FIDA qui s'établissent à environ 16,0 millions d'USD et 17,4 millions d'USD en 2011 et 2012 respectivement, est l'un des quatre pays les plus performants de la région Afrique orientale et australe.
10. Il ressort de l'examen à mi-parcours du projet que l'état d'avancement de l'exécution et la réalisation des objectifs de développement sont sur la bonne voie, la plupart des cibles ayant déjà été atteintes. Comme indiqué, au moment de la conception du projet, son groupe cible était composé de 48 000 ménages d'agriculteurs possédant moins de 1 hectare et de paysans sans terre vivant dans 15 bassins versants. Le projet a déjà dépassé cette cible; en effet, 59 800 ménages ont été atteints, ce qui représente 125% de l'objectif fixé. Au cours des trois prochaines années, le projet envisage de toucher directement 10 000 autres ménages et indirectement 15 000 ménages supplémentaires, et de porter à 18 le nombre de bassins versants. Au stade de la conception du projet, il était envisagé d'atteindre 15 différentes catégories de groupes. À ce jour, les activités du projet concernent notamment 25 coopératives; 18 comités de gestion des bassins versants; 17 associations d'utilisateurs de l'eau; quatre groupes *Inteko y'Imihigo*<sup>1</sup>; et 54 groupements d'éleveurs. Pour les diverses composantes, les critères de ciblage des bénéficiaires continueront d'être appliqués par la communauté sur la base des catégories de pauvreté identifiées au stade de la conception. Même si le projet a déjà généré en faveur des groupes cibles de multiples avantages, ceux-ci ne sont pas encore suffisamment documentés en termes statistiques. Une étude d'impact à mi-parcours, en cours actuellement, permettra au projet d'évaluer les avantages et sera achevée avant le démarrage de sa deuxième phase d'exécution.
11. Du fait du déficit de financement, la mise en œuvre de certaines activités du projet envisagées dans le plan de travail et budget annuel pour 2012/2013 a dû ralentir. On estime que, aux taux actuels de dépenses, les fonds restants du projet seront épuisés en juillet ou août 2013. Compte tenu du montant de financement supplémentaire proposé, l'EGPP a recommandé de présenter la proposition par le biais de la procédure de défaut d'opposition. Si cette proposition soulevait, de la part des membres du Conseil d'administration, des questions devant être débattues

<sup>1</sup> Groupes encourageant la compétition entre communautés pour les ressources, comme dans des initiatives similaires du FIDA au Pérou.

à la session de septembre 2013, il serait nécessaire de trouver une alternative de financement à court terme afin d'éviter l'interruption des opérations.

### **III. Stratégie durant la période restante et activités**

12. Cette demande de financement supplémentaire ne modifiera ni les objectifs, la stratégie, la portée géographique, les composantes et l'organisation et la gestion du projet, ni les dates initiales de clôture. Conformément aux recommandations issues de l'examen à mi-parcours, les priorités, durant la période d'exécution restante, seront les suivantes: i) renforcement des capacités des institutions locales (comités locaux de supervision et de gestion, centres communautaires d'innovation, coopératives, association d'usagers de l'eau, groupes *Inteko y'Imihigo*), y compris du personnel de district, afin qu'elles puissent prendre en charge les activités appuyées par le projet; ii) conclusion des activités d'irrigation en colline; et iii) mise en œuvre des activités restantes afin d'atteindre les objectifs fixés lors de la conception. Ces dernières portent essentiellement sur le développement des filières, les routes de desserte, la mise en valeur des terres marécageuses, la conservation des sols et des eaux et la reproduction à plus grande échelle des technologies de biogaz disponibles.
13. Le projet continuera de fournir un appui au Programme d'intensification de l'agriculture des cultures, mis en œuvre à l'initiative du gouvernement, afin de maintenir les résultats obtenus à ce jour en termes de remembrement foncier et d'améliorer la performance du système de distribution d'intrants par le secteur privé. Il mettra en particulier l'accent sur l'adoption de bonnes pratiques agricoles (notamment le système d'intensification de la riziculture), par le biais de fermes-écoles et de parcelles de démonstration, en vue de soutenir les rendements accrus de maïs et de riz et de lancer le programme de relèvement de la culture de banane ainsi que de matériel végétal non contaminé pour la culture de manioc (c'est-à-dire non attaqué par les insectes, les mites et les agents pathogènes). Durant la période restante, la stratégie proposée en vue du développement de l'élevage reposera sur le retrait progressif du projet et le renforcement de la participation des institutions du district et des coopératives d'agriculteurs.
14. Afin de pouvoir atteindre les objectifs du projet en termes de conservation des sols et des eaux et consolider les investissements antérieurs, la priorité sera accordée à la conclusion de l'ensemble des activités relatives aux techniques d'exploitation des terres. De plus, le projet mettra à profit les structures existantes mises en place au niveau communautaire (personnes ressources, relais villageois, comités de gestion des bassins versants) afin de garantir la pleine participation des bénéficiaires.
15. Pour mieux gérer les effluents de l'élevage et produire de l'énergie sur l'exploitation, le financement supplémentaire octroyé par le FIDA favorisera la reproduction à plus grande échelle du système flexi-biogaz dans le cadre du projet, avec l'appui de l'Initiative pour intégrer l'innovation – Rendre le biogaz portable: technologies renouvelables pour un avenir plus vert. Cela devrait permettre de réduire l'utilisation du bois de feu et l'émission des gaz à effet de serre, d'augmenter la production de lisier organique susceptible d'améliorer sensiblement la production agricole (et partant la sécurité alimentaire) et de réduire l'incidence des maladies respiratoires et oculaires provoquées par la fumée de cuisson (en particulier chez les femmes et les enfants).

### **IV. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

16. Au sein du MINAGRI, l'unité d'exécution du projet pour les opérations appuyées par le FIDA est le chef de file régional en termes de communication et de contrôle de l'information financière, et se conforme pleinement aux directives du FIDA concernant la passation des marchés et la gestion des contrats. L'information financière est considérée comme très satisfaisante. Le projet continuera à tenir les

comptes et les relevés financiers conformément aux pratiques comptables agréées par le FIDA. Il se conformera donc au système comptable du gouvernement appliquant une méthode de comptabilité de caisse modifiée ayant reçu l'agrément du FIDA et tiendra également un grand livre et un registre distinct dans le système de comptabilité TOMPRO<sup>2</sup> afin d'enregistrer les dépenses du projet par catégorie, composante, sous-composante et activité.

17. **Flux de fonds.** Le financement supplémentaire du FIDA transitera sur les comptes bancaires existants du projet.
18. **Audits.** Comme pour tous les autres projets financés par le FIDA au Rwanda, les états financiers consolidés seront vérifiés conformément aux Normes internationales d'audit et aux directives du FIDA relatives à l'audit des projets par le Bureau de l'Auditeur Général des Finances de l'État. L'évaluation dont celui-ci a été l'objet a fait ressortir qu'il était indépendant et qu'il disposait des capacités nécessaires à cette tâche et que sa performance lors d'audits précédents était satisfaisante.

## V. Coût et financement du projet

19. Les coûts du projet révisés pour la période 2013-2016, y compris les imprévus techniques et les hausses de prix, ont été évalués à 23,71 millions d'USD. Le projet sera financé par le FIDA sous la forme d'un don CSD de 7,715 millions d'USD (50% du financement total du FIDA) et d'un prêt à des conditions particulièrement favorables de 7,715 millions d'USD (50% du financement total du FIDA), soit 15,43 millions d'USD; le gouvernement contribuera à hauteur de 5,40 millions d'USD (au niveau central et au niveau des districts) et les acteurs/bénéficiaires des filières contribueront à hauteur de 2,88 millions d'USD.
20. Les tableaux 1 et 2 indiquent les contributions attendues de chaque cofinanceur et la répartition du financement supplémentaire qu'il est proposé de faire par catégorie de dépenses (tableau 1) et par composante/activité (tableau 2). Le tableau 3 montre le financement total du FIDA par catégorie. Les travaux de génie civil représentent la principale catégorie du nouveau financement (3,80 millions de DTS), suivie par celle des fonds d'investissement (2,10 millions de DTS). Tous les fonds doivent être vérifiés. Aucune nouvelle catégorie de dépenses n'est envisagée.

---

<sup>2</sup> Logiciel de gestion financière de projet spécialement conçu pour les projets financés par des donateurs.

Tableau 1  
**Allocation du financement supplémentaire par catégorie et financeur**  
(en milliers d'USD)

	<i>Financement FIDA (prêt à des conditions particulières -ment favorables et don CSD)</i>		<i>Montant des bénéficiaires</i>		<i>Montant du secteur privé</i>		<i>Montant du gouvernement</i>		<i>Montant total</i>	<i>%</i>	<i>Devises</i>	<i>Monnaie locale (hors taxes)</i>	<i>Droits et taxes</i>
	<i>%</i>	<i>Montant des bénéficiaires</i>	<i>%</i>	<i>Montant du secteur privé</i>	<i>%</i>	<i>Montant du gouvernement</i>	<i>%</i>						
I. Travaux de génie civil	6 380	56,6	256	2,3	-	-	4 636	41,1	11 272	47,5	2 254	7 748	1 270
II. Fond d'investissement	3 516	60,7	1 053	18,2	999	17,2	224	3,9	5 792	24,4	-	5 568	224
III. Véhicules, équipement et matériel	430	78,4	82	15,0	-	-	36	6,6	549	2,3	412	101	36
IV. Formation, assistance technique, études et contrats de services	2 205	88,2	-	-	66	2,6	230	9,2	2 500	10,5	396	1 921	184
V. Salaires et indemnités	1 987	99,9	-	-	-	-	1	0,1	1 988	8,4	-	1 987	1
VI. Fonctionnement et entretien	913	56,7	-	-	420	26,1	278	17,2	1 610	6,8	725	608	278
VII. Non alloué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Coût total du projet</b>	<b>15 432</b>	<b>65,1</b>	<b>1 391</b>	<b>5,9</b>	<b>1 485</b>	<b>6,3</b>	<b>5 404</b>	<b>22,8</b>	<b>23 712</b>	<b>100,0</b>	<b>3 786</b>	<b>17 933</b>	<b>1 992</b>



Tableau 2  
**Allocation du financement supplémentaire par composante et financeur**  
 (en milliers d'USD)

	<i>Financement FIDA (prêt à des conditions particulière-ment favorables et don CSD)</i>		<i>Montant des bénéficiaires</i>		<i>Montant du secteur privé</i>		<i>Montant du gouverne-ment</i>		<i>Montant total</i>		<i>Devises</i>	<i>Monnaie locale (hors taxes)</i>	<i>Droits et taxes</i>
		%		%		%		%		%			
<b>1. Développement institutionnel au niveau local</b>													
1. 1 appui à la recherche agricole	694	96,1	-	-	-	-	28	3,9	723	3,0	84	611	28
1. 2 Gestion de l'utilisation des sols et des eaux	276	96,6	-	-	-	-	10	3,4	286	1,2	21	255	10
<b>Sous-total 1 Développement institutionnel au niveau local</b>	<b>970</b>	<b>96,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>38</b>	<b>3,8</b>	<b>1 009</b>	<b>4,3</b>	<b>105</b>	<b>865</b>	<b>38</b>
<b>2. Intensification de l'agriculture</b>													
2. 1 Développement de filières	1 113	52,1	-	-	999	46,8	23	1,1	2 135	9,0	2	2 110	23
2. 2 Intensification de la production agricole et de l'élevage	1 726	55,3	591	18,9	486	15,6	319	10,2	3 122	13,2	882	1 921	319
2. 3 Développement de l'irrigation	6 358	82,5	-	-	-	-	1 353	17,5	7 711	32,5	1 613	4 745	1.353
2. 4 Conservation des sols et des eaux	3 085	75,5	800	19,6	-	-	201	4,9	4 086	17,2	252	3 632	201
<b>Sous-total 2 Intensification de l'agriculture</b>	<b>12 823</b>	<b>72,0</b>	<b>1 391</b>	<b>8,2</b>	<b>1 485</b>	<b>8,7</b>	<b>1 895</b>	<b>11,1</b>	<b>17 053</b>	<b>71,9</b>	<b>2 750</b>	<b>12 408</b>	<b>1 895</b>
<b>3. Routes de desserte</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 366</b>	<b>100,0</b>	<b>3 366</b>	<b>14,2</b>	<b>673</b>	<b>2 693</b>	<b>-</b>
<b>4. Coordination du projet</b>	<b>2 178</b>	<b>95,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>105</b>	<b>4,6</b>	<b>2 284</b>	<b>9,6</b>	<b>258</b>	<b>1 967</b>	<b>59</b>
<b>Coût total du projet</b>	<b>15 432</b>	<b>65,1</b>	<b>1 391</b>	<b>5,9</b>	<b>1 485</b>	<b>6,3</b>	<b>5 404</b>	<b>22,8</b>	<b>23 712</b>	<b>100,0</b>	<b>3 786</b>	<b>17 933</b>	<b>1 992</b>

Tableau 3  
**Allocation du financement du FIDA par catégorie**  
(en milliers de DTS)

	<i>Don CSD FIDA 8020</i>	<i>Don CSD FIDA 8054</i>	<i>Financement du FIDA existant</i>	<i>Prêt proposé à des conditions particulièrement favorables</i>	<i>Don CSD proposé</i>	<i>Financement supplémentaire proposé</i>	<i>Financement total proposé</i>
I. Travaux de génie civil	4 130	3 020	7 150	1 900	1 900	3 800	10 950
II. Fond d'investissement	2 170	-	2 170	1 050	1 050	2 100	4 270
III. Véhicules, équipement et matériel	480	-	480	125	125	250	730
IV. Formation, assistance technique, études et contrats de services	4 640	600	5 240	650	650	1 300	6 540
V. Salaires et indemnités	1 150	-	1 150	600	600	1 200	2 530
VI. Fonctionnement et entretien	430	-	430	275	275	550	980
VII. Non alloué	50	330	380	500	500	1 000	1 380
<b>Coût total du projet</b>	<b>13 050</b>	<b>3 950</b>	<b>17 000</b>	<b>5 100</b>	<b>5 100</b>	<b>10 200</b>	<b>27 200</b>

## VI. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

21. Après l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement existant sera modifié à la lumière des changements proposés tels qu'ils sont décrits dans le présent document. Ce financement supplémentaire ne comportera aucune modification de la description initiale du projet et sera utilisé pour financer les activités initialement prévues.

## VII. Instruments et pouvoirs juridiques

22. Un amendement à l'actuel accord de financement entre la République du Rwanda et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement supplémentaire proposé sera consenti à la République du Rwanda.
23. Le Rwanda est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
24. Je certifie que le financement supplémentaire proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

## VIII. Recommandation

25. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Rwanda un prêt supplémentaire à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à cinq millions cent mille droits de tirage spéciaux (5 100 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Rwanda un don supplémentaire d'un montant équivalant à cinq millions cent mille droits de tirage spéciaux (5 100 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze